

# Carnet de notes



*Réunion bilatérale  
UNSA FASMI - DRCPN/SG*

## Le vote électronique

*Vendredi 6 octobre 2017*





Vendredi 6 octobre 2017, à 11H15, une réunion bilatérale UNSA FASMI - DRCPN/SG a eu lieu sur le site de Lumière, avec comme objet le vote électronique lors des élections professionnelles 2018.

La fédération UNSA FASMI était représentée par Sofiane Achatib et Yves Koubi, au titre de l'UNSA Police, accompagnés par des représentants de la Fédération : Dawi Mario Liboudan et Benoliel Pascal, représentants l'UNSA Intérieur ATS, Frédérique Girardet et Benjamin Guerrard, représentants le SNPPS et Florence Mazeyrat, représentante du SCPN.

Trois points étaient à l'ordre du jour :

- 1 - Point d'avancement sur les marches publics ;
- 2 - Cartographie des instances ;
- 3 - Charte d'organisation des élections professionnelles.

Monsieur Stanislas Bourron, DRH SG, Madame Martine Coudert, adjointe DRCPN, Monsieur Fauconnier, adjoint DRH SG et Monsieur Philippe Deschamps, STSI, ont animé cette réunion.

*UNSA FASMI, la technicité en +*

## **Point d'avancement sur les marches publics**

Le premier point évoqué portait sur l'état du marché et l'appel d'offre relatif au vote électronique. Des contraintes étaient imposées aux prétendants (anonymisation des données, authentification renforcée, audit du système par un expert tierce partie, authentification renforcée selon directives ANSSI, chiffrement de bout en bout, compatibilité avec la plupart des navigateurs et systèmes d'exploitation du marché, etc.). Ce qui n'a pas empêché 5 candidats de répondre à cet appel d'offre. 4 rejets de candidatures ont été édictés et 1 candidat vient d'être retenu. La parution au BOMI de cette candidature interviendra dans les prochains mois sans plus de précision, ceci n'est prévu pas avant la fin de l'année.

M. Deschamps nous a décrit certains points déjà évoqués à l'occasion de réunions précédentes. En l'occurrence, le vote électronique sera réalisé sous deux environnements : avec les moyens de l'administration (postes de travail fixes, solutions nomades et bornes de vote) ou avec les équipements personnels par internet (ordinateurs, Smartphones, tablettes).

La sécurité du système de vote sera renforcée avec un chiffrement par scrutin, un mot de passe adressé aux agents à 16 caractères (sa délivrance suivra un schéma identique à celui du dispositif de la carte agent). Suite à nos interventions verbales, M. Deschamps nous confirme que la réédition des mots de passe sera assuré par l'administration (équipes techniques de la DSIC), dans un délai raisonnable sans plus de précision, par courrier si en amont du scrutin ou par voie électronique si délai insuffisant pour un envoi courrier ou au cours du scrutin).

Un dispositif permettant la traçabilité des actions techniques de vote sera mis en place.

Un expert, tierce partie, sera chargé de certifier la solution de vote conformément aux prescriptions de la CNIL et du décret de 2011 sur le vote électronique ; il examinera le code source de l'outil, sera présent au test et accompagnera le processus électoral.

Un portail dédié aux votes, candidatures et professions de foi sera mis en place. La solution n'est pas prévue à ce jour pour prendre en compte le dépôt des candidatures mais suite à nos interventions, la possibilité de les inscrire directement dans l'outil sera étudiée par l'administration. M. Deschamps confirmait qu'il existe des solutions sur étagères qui peuvent répondre au besoin et intégrables dans le développement.

# **UNSA FASMI, la technicité en +**

## ***Cartographie des instances***

Lors du scrutin, les listes d'émargements par bureau de vote un bureau de vote par instance/scrutin, correspondant au niveau de l'instance à élire, centrale ou déconcentrée) seront rafraîchies 2 fois par jour et la consultation des taux de participation sera possible.

M. Deschamps nous informe également de l'étude de faisabilité sur l'accessibilité (aux organisations syndicales) des listes d'émargements des personnels habilités secret défense (ex: DGS).

La délégation souhaitait savoir si nos collègues en ambassades pouvaient voter aussi par vote électronique via internet et surtout dans des pays comme la Chine où des restrictions existent.

M. Deschamps nous confirme que des dispositions ont été prises en ce sens et qu'effectivement certains pays peuvent poser problème mais des solutions seront trouvées afin que ces agents puissent participer aux scrutins.

Le développement de la solution devrait débuter en décembre prochain.

Suites à nos observations, confirmation nous a été donnée par Monsieur Bourron qu'un test vote électronique sera mis en place avec la participation des organisations syndicales. Celui-ci sera organisé, dans la mesure du possible, avant la période estivale, afin de permettre d'intégrer les modifications ou correctifs qui s'avèreraient nécessaires.

Concernant la cartographie du vote (deuxième point), un power point nous a été présenté (il sera transmis ultérieurement dans 15 jours environ). Il dressait le volume et type de scrutin (environ 300 périmètre SG et environ 200 périmètre Police).

15 CT déclinés comme suit : 1 CTM, 6 CT SGAMI, 8 CT SGAMI/PREF

Sur notre intervention, la question d'un CT IDF sera étudiée.  
Instances SG et administration centrale : 44 ou 46 instances.  
Instances SG en territoriale : 206 ou 208 instances.

# ***UNSA FASMI, la technicité en +***



Vendredi 6 octobre 2017 - UNSA FASMI - 25, rue des Tanneries - 75013 Paris

## **Charte d'organisation des élections professionnelles**

Le dernier point évoqué était la charte d'organisation des élections professionnelles. Monsieur Bourron nous a sondés pour connaître nos positions, c'est alors que nous avons évoqué notre attention particulière sur la propagande et son contenu. Monsieur Bourron nous a indiqué que ce sujet était un sujet récurrent et qu'il n'envisageait pas être un « censeur » mais que toutefois il y aura des limites à ne pas franchir, les mêmes limites inscrites dans le droit commun (appel à la haine, etc.).

Nous avons indiqué que nous nous laissons toute latitude d'observations ultérieures et de contributions écrites lorsque nous serons destinataires de cette charte. Et que malheureusement le format retenu d'une charte n'impose pas le respect de la règle (exemple : charte signée par l'UNSA Police sur la visite de site dans le cadre du CHSCT et non signée par d'autres OS).

Le projet de charte nous sera communiqué mi-novembre 2017, certainement sous la forme d'une réunion bilatérale, afin de valider définitivement celle-ci dans le courant du 1er trimestre 2018.

Monsieur Bourron nous a rappelé en parallèle la rédaction d'une instruction à valeur légale qui imposera aux organisations tous types de cadres (exemple poids du logo en mégaoctets à ne pas dépasser, type de logo (fixe et non clignotant) etc.). Le non-respect de cette instruction entraînera la non prise en compte des candidatures.

**La séance est levée à 12h45 une autre réunion aura lieu avant la fin de l'année 2017.**

*La délégation UNSA FASMI*



# *UNSA FASMI, la technicité en +*